

**PROVINCE DE QUÉBEC, LE 7 AOÛT 2017
MUNICIPALITÉ DE ST-JOSEPH-DE-LEPAGE.**

Lundi, le sept (7) août 2017 se tenait à 20h00 au Centre municipal, l'assemblée ordinaire du conseil municipal de St-Joseph-de-Lepage.

Étaient présents, monsieur Réginald Morissette, maire, messieurs les conseillers suivants : Ghislain Vignola, Magella Roussel et mesdames les conseillères suivantes : Madame Johanne Morissette et Myriam St-Laurent. Absent Monsieur Jasmin Couturier.

Tous formants quorum sous la présidence de monsieur le maire.

Madame Tammy Caron, directrice générale et sec.-trés. était aussi présente.

- 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**
M. Le Maire ouvre la séance par la prière.
- 2. 2017-126 ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR**
Il invite les élus à prendre considération de l'ordre du jour proposé. Il est proposé par Monsieur Magella Roussel et appuyé par Madame Johanne Morissette en laissant l'item «Affaires nouvelles » ouvert.
- 3. 2017-127 LECTURE ET ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**
Étant donné que chacun des membres du Conseil a reçu leur copie des procès-verbaux des séances du 3 et 25 juillet 2017 avant la séance, la directrice est dispensée de la lecture. Il est proposé par Monsieur Magella Roussel et appuyé par Madame Johanne Morissette et résolu à l'unanimité, d'adopter les procès-verbaux des séances telles que présentées.
- 4. 2017-128 ACCEPTATION DES COMPTES**
Il est proposé par Monsieur Magella Roussel et appuyé par Monsieur Ghislain Vignola et résolu unanimement l'acceptation des comptes du mois et les documents relatifs aux contrôles administratifs. Le montant des comptes est 31 357.45\$ pour le 2731.

LISTE DES COMPTES DU MOIS

TRANSPORT 8.4 INC	TRAVAUX RTE HARTON	3075368	C1701072	1 436,85
ASSOCIATION FORESTIÈRE BAS-LAURENTIENNE	animation activité camp jour	2017-tc7	C1701073	50,00
ALAIN LANGLOIS	INSTALLATION ROBINET EXTÉRIEUS	39	C1701074	110,00
ANDRÉ HUDON	CONCIERGERIE JUILLET 2017	553417	C1701075	267,50
ARSENO ET ASSOCIÉS PUBLICITÉ INC.	LIVRAISON T-SHIRT	145304	C1701076	13,74
ARSENO ET ASSOCIÉS PUBLICITÉ INC.	DRAPEAU TERRAIN DE JEU	145528	C1701076	183,91
BELL MOBILITÉ INC	CELL VOIRIE	JUILLET 2017	L1700040	19,50
CAIN LAMARRE S.E.N.C.R.L. AVOCAT	DOSSIER BML	38403	C1701077	552,16
CAIN LAMARRE S.E.N.C.R.L. AVOCAT	HON.ROF. 3 AU 17 JUILLET17 BML	38602	C1701077	304,10
LES DISTRIBUTIONS M.M.T INC.	BATTERIE. CAM. SERVICE	486498	C1701078	162,06
CENTRE DE RÉNOVATION DE LA MITIS SENC	PIN FOURNITURE TERRAIN JEU	FCL0011152	C1701079	8,76
CENTRE DE RÉNOVATION DE LA MITIS SENC	ASPHALTE FROIDE 20 PQTS	FCK0146261	C1701079	214,29
CENTRE DE RÉNOVATION DE LA MITIS SENC	ASPHALTE FROIDE 20 PQTS	FCL0011065	C1701079	114,98
CENTRE DE RÉNOVATION DE LA MITIS SENC	PILE, BIDON ESSENCE	FCK0145749	C1701079	14,44
CENTRE DE RÉNOVATION DE LA MITIS SENC	ASPHLATE FROIDE 15 PAQUET	FCK0144918	C1701079	120,55
CENTRE DE RÉNOVATION DE LA MITIS SENC	CORROSTOP, SIGNALISATION	FCJ0046133	C1701079	11,69
CENTRE DE RÉNOVATION DE LA MITIS SENC	ASPHALTES FROIDE 20 PQTS	FCL0011312	C1701079	160,74
CENTRE DE RÉNOVATION DE LA MITIS SENC	ASPHLATE FROIDE 15 PQTS GÉOTEX	FCL0011331	C1701079	174,13
CENTRE DE RÉNOVATION DE LA MITIS SENC	CREDIT FACTURE	FCL0011153	C1701079	- 0,73
CENTRE DE RÉNOVATION DE LA MITIS SENC	TUYAU SOLFO, HARTON SEUIL.TECQ	FCL0011361	C1701079	1 137,33
CENTRE DE RÉNOVATION DE LA MITIS SENC	RETOUR TUYAU, SOLFO,RT HARTON	FCL0011470	C1701079	- 724,19
CENTRE DE RÉNOVATION DE LA MITIS SENC	TUYAU , GÉOTEXTILE RTE HARTON	FCL0011423	C1701079	226,03
CANADIEN NATIONAL	PASS.NIVEAU 01-07-17AU30-06-18	91314918	C1701080	2 976,00
ÉCOCENTRE DE LA MITIS	DISPOSITION RÉSIDUS	5247	C1701096	45,99
LES EXCAVATIONS LÉON CHOUINARD ET FILS	DÉMOLITION 52 RUE DU LAC	43309	C1701081	11 497,50
LES ÉDITIONS JURIDIQUES FD INC.	RENOUV 01-08-17AU01-08-18	325730	C1701082	77,70
DIR. DE LA GESTION DU FONDS DU MERN	AVIS MUTATION	201701561597	C1701083	12,00
GILLES MIGNEAULT	1 VOYAGE 0/ 3/4	618467	C1701084	149,47
GILLES MIGNEAULT	NIVELAGE ROUTE HARTON	618468	C1701084	91,98

GROUPE LECHASSEUR LTÉE	GRAVIER	68000075	C1701085	63,44
PIÈCES D'AUTO YANNICK HUET	OUVRAGE LOADER RANG 6	13982	C1701086	344,93
HYDRO-QUÉBEC	ÉLEC. 2445 RUE PRINCIPALE	623501903109	L1700041	83,65
HYDRO-QUÉBEC	ÉLEC. LUMIERE RUE JUIN 2017	626201685531	L1700041	135,57
HYDRO-QUÉBEC	ÉLEC. 2207 RTE 132	641501900538	L1700041	31,08
HYDRO-QUÉBEC	ÉLEC BUREAU	668501873762	L1700042	134,91
HYDRO-QUÉBEC	ÉLEC. LUM RUE JUILLET 2017	613601773534	L1700048	140,11
IMPRESSION NOUVELLE IMAGE INC.	FOURNITURE PAPETRIE	251649	C1701087	95,01
IMPRESSION NOUVELLE IMAGE INC.	CAISSE DE PAPIER	252318	C1701087	63,13
MRC DE LA MITIS	TÉLÉPHONIE IP AVRIL A JUIN	34041	C1701088	134,20
MULTI-LIGNE DE L'EST	MARQUAGE RUE RANG	1244	C1701089	1 433,88
PARC DE LA RIVIÈRE MITIS	FRAIS ENTRÉE CAMP JOUR	20170617	C1701090	93,13
PETITE CAISSE, TAMMY CARON, DG-SEC-TRS	TERRAIN JEU TIMBRE	JUILLET 2017	M0701070	158,98
REGISTRAIRE DES ENTREPRISES	DROIT IMMATRICULATION 2016	2016	M1701071	34,79
RECEVEUR GÉNÉRAL DU CANADA	REMISE FÉDÉRALE JUILLET 2017	JUILLET 2017	L1700043	1 203,45
REVENU QUÉBEC	REMISE PROVINCIAL JUILLET 2017	JUILLET 2017	L1700044	3 049,73
RÉNOVATION JOHNNY PINEAULT INC.	EXCAVATION SALLE MUNI	94	C1701092	195,46
LES SERVICES DE NETT. PROF. ROTO-STATIC	ESSUIE TOUT, PAPIER TOILETTE	9528	C1701091	75,77
SEL WARWICK INC.	CHLORURE CALCIUM	1-164266	C1701093	993,56
SOCIÉTÉ MUTUELLE DE PRÉVENTION INC.	RENOUV. JUILLET A DÉC 2017	46563	C1701094	287,44
TRANSPORT COLLECTIF DE LA MITIS	SORTIE PARC RIVIERE MÉTIS	6 JUILLET	M1701040	88,00
TRANSPORT COLLECTIF DE LA MITIS	SORTIE PISCINE CAMP JOUR	13 JUILLET	M1701041	81,25
TAMMY CARON	SORTIE BEACH PARTY ST-LUCE	42	M1701068	70,00
TAMMY CARON	TERRAIN DE JEUX FOURNITURE	juillet 2017	M1701069	82,25
TELUS QUÉBEC	TEL SALLE MUNI	JUILLET 2017	L1700045	48,96
TRANSPORTEURS EN VRAC DE RIMOUSKI INC.	TRAVAUX RG SOUEST SEUIL TECQ	F31168	C1701095	1 175,60
TRANSPORTEURS EN VRAC DE RIMOUSKI INC.	TRAVAUX RG 5 OUEST SEUIL TECQ	F31167	C1701095	1 306,24
VISA AFFAIRES DESJARDINS	ESSENCE JUIN	2017-06-29	L1700046	10,00
VISA AFFAIRES DESJARDINS	ESSENCE JUIN	2017-06-30	L1700046	65,00
VISA AFFAIRES DESJARDINS	MÉDIA POSTE	2017-07-17	L1700047	29,43
VISA AFFAIRES DESJARDINS	ESSENCE JUILLET	2017-07-10	L1700047	70,00
VISA AFFAIRES DESJARDINS	ESSENCE JUILLET	2017-07-03	L1700047	20,00
VISA AFFAIRES DESJARDINS	ESSENCE JUILLET	2017-07-05	L1700047	15,01
VISA AFFAIRES DESJARDINS	ESSENCE JUILLET	2017-07-13	L1700047	60,00
VISA AFFAIRES DESJARDINS	ESSENCE JUILLET	2017-07-21	L1700047	60,00
VISA AFFAIRES DESJARDINS	ESSENCE JUILLET	2017-07-24	L1700047	15,01
				31 357.45\$

BILAN DU MOIS JUILLET

Salaires nets : 12 employés	10 153.84 \$
Total des factures :	31 357.45 \$
Totaux des salaires et comptes du mois :	41 511.29 \$
Chèque manuel et en ligne déjà payé (L-M)	5 706.68 \$
Salaires payés :	10 153.84 \$
Reste à payer :	25 650.77 \$
Solde des comptes :	
no : 2731	696 806.71 \$
no : 2731	163 318.06 \$
no : 91550	155 121.15 \$

5. CORRESPONDANCE

6. 2017-129

AUTORISATION DE PAIEMENT- MRC HEURE INSPECTION

Sur proposition de Madame Myriam St-Laurent et appuyé par Monsieur Ghislain Vignola et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de St-Joseph-de-Lepage autorise le paiement de la facture # 34062 au montant de 3126.17\$ à la MRC de la Mitis pour les heures d'inspections du 2^{ème} trimestre.

7. **2017-130** **AUTORISATION DE PAIEMENT- INTÉRÊT 2^{ÈME} FINANCEMENT ET CAPITAL**
Sur proposition de Madame Johanne Morissette et appuyé par Monsieur Magella Roussel et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de St-Joseph-de-Lepage autorise le paiement des intérêts du 2^{ème} financement au montant de 16 921.18\$ à la financière Banque Nationale inc et 54 900\$ en capital qui est pris automatique dans le compte.
8. **2017-131** **AUTORISATION DE PAIEMENT- 2^{ÈME} VERSEMENT REGROUPEMENT INCENDIE**
Sur proposition de Madame Johanne Morissette et appuyé par Monsieur Magella Roussel et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de St-Joseph-de-Lepage autorise le paiement du 2^{ème} versement pour le regroupement incendie à la Ville de Mont-Joli au montant 7714\$, soit pour la facture # 17297 au montant de 12 169\$ et en déduisant l'ajustement de 2016 qui est de 4455\$.
9. **2017-132** **AUTORISATION DE PAIEMENT- EXCAVATIONS LÉON CHOUINARD ET FILS LTÉE**
Sur proposition de Madame Myriam St-Laurent et appuyé par Madame Johanne Morissette et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de St-Joseph-de-Lepage autorise le paiement de la facture # 9620 pour les travaux de démolition de la maison du 52, rue du Lac, à Excavation Léon Chouinard et Fils Ltée au montant de 11 497.50\$.
10. **2017-133** **AUTORISATION DE PAIEMENT- EXCAVATION BONENFANT**
Sur proposition de Monsieur Magella Roussel et appuyé par Madame Myriam St-Laurent et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de St-Joseph-de-Lepage autorise le paiement de la facture # 523482 à Excavation Bonenfant pour les travaux d'excavation dans le rang 5 Ouest au montant de 2173.03\$.
11. **2017-134** **COLLOQUE- ADMQ**
Sur proposition de Madame Myriam St-Laurent et appuyé par Madame Johanne Morissette et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de St-Joseph-de-Lepage autorise la directrice générale ainsi que la secrétaire-trésorière adjointe à participer au Colloque ADMQ se tenant le 21 septembre à St-Ulric. Le coût d'inscription est de 160\$.
12. **2017-135** **DÉROGATION MINEURE- 264, 4^E RANG OUEST**
CONSIDÉRANT QUE la requérante a fait une demande de dérogation mineure afin que soit régularisée la position du garage construit en 1992 et dont la marge de recul avant de 1,69 m ne respecte pas la marge de recul avant de 7,00 m prévue aux règlements de zonage de l'époque et actuellement en vigueur.

L'analyse de cette demande :

CONSIDÉRANT QUE le garage est à cet endroit depuis 1992;

CONSIDÉRANT QUE le garage est implanté à l'endroit où il y avait précédemment une remise;

CONSIDÉRANT QUE la position du garage ne gêne pas les propriétaires voisins, étant éloigné de toute ligne latérale;

CONSIDÉRANT QUE le garage avait été construit de bonne foi et ayant fait l'objet d'un permis de construction;

CONSIDÉRANT QUE la dérogation est jugée mineure dans le contexte;

POUR CES MOTIFS

Il est proposé par Monsieur Ghislain Vignola et appuyé par Monsieur Magella Roussel et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de St-Joseph-de-Lepage accepte la recommandation des membres du Comité

consultatif d'urbanisme d'accorder la dérogation mineure demandée. Le comité recommande toutefois d'assortir la condition suivante :

La dérogation mineure porte sur le garage à l'emplacement et aux dimensions telles qu'apparaissant au certificat de localisation préparé le 20 juin 2017 par l'arpenteur-géomètre Paul Pelletier sous le numéro de minute 7092. Tout projet d'agrandissement en superficie ou en hauteur, déplacement, démolition ou reconstruction devra respecter les normes d'implantation en vigueur au moment de ces travaux.

13. 2017-136

PRÉSENTATION ET ADOPTION DU PROJET RÈGLEMENT 2017-02 CONCERNANT LE RÈGLEMENT RELATIF À LA VIDANGE PÉRIODIQUE DES BOUES DES FOSSES SEPTIQUES, DES FOSSES DE RÉTENTION ET DES PUISARDS

Il y a présentation du projet de règlement par Madame Johanne Morissette.

CONSIDÉRANT le Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (R.R.Q. 1981, C. Q-2, r-22) du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs du Québec;

CONSIDÉRANT QUE l'article 13 de ce règlement précise d'une part que les fosses septiques utilisées sur une base annuelle doivent être vidangées au moins une fois tous les deux (2) ans, et d'autre part, que les fosses septiques utilisées sur une base saisonnière doivent être vidangées au moins une fois aux quatre (4) ans;

CONSIDÉRANT QUE l'article 59 du Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées prévoit également la vidange des fosses de rétention afin de prévenir tout débordement;

CONSIDÉRANT QUE le 3 novembre 2008, le conseil de municipalité de Saint-Joseph-de-Lepage a adopté une politique environnementale;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Joseph-de-Lepage a comme orientation de mettre en place un suivi du traitement des eaux usées provenant des résidences isolées de manière à limiter la prolifération des cyanobactéries dans le lac du Gros-Ruisseau et la contamination de la nappe phréatique;

CONSIDÉRANT QUE l'article 19 de la Loi sur les compétences municipales permet au conseil de municipalité d'adopter des règlements en matière d'environnement;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité peut, en vertu l'article 25.1 de la Loi sur les compétences municipales, procéder à la vidange des fosses septiques et des fosses de rétention aux frais des propriétaires d'un immeuble;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a dûment été donné par M. Magella Roussel lors de la séance ordinaire du conseil de municipalité tenue le lundi 3 juillet 2017;

PAR CONSÉQUENT : il est proposé par Madame Myriam St-Laurent, appuyé par Monsieur Ghislain Vignola, et résolu à l'unanimité que soit adopté le projet de règlement qui se lit comme suit : en annexe.

14.

2017-137

AFFAIRES NOUVELLES

a) ACHAT PNEUS- CAMION SERVICE

Sur proposition de Monsieur Ghislain Vignola et appuyé par Madame Johanne Morissette et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de St-Joseph-de-Lepage autorise l'achat de 2 pneus pour le camion service chez Verro inc. au coût de 255.16\$ ch.

15.

PÉDIODE DE QUESTIONS

Aucune question

16. 2017-138

FERMETURE DE L'ASSEMBLÉE.

Il est proposé par Madame Johanne Morissette, la fermeture de l'assemblée à 20h44.

Je, Réginald Morissette, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code Municipal.

Réginald Morissette, maire

Tammy Caron, dir.-gén.sec.-trés.